



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mutuelles

Question écrite n° 56583

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la mise en place pour 2009 d'une nouvelle taxe de 3,4 % du montant des cotisations aux organismes complémentaires de santé. La mutuelle aveyronnaise Mutal, représentative de plus de 121 000 bénéficiaires, dénonce toute nouvelle tentative qui viserait à taxer les affections de longue durée, à dérembourser les soins dentaires, l'optique, à diminuer la prise en charge des consultations et des hospitalisations. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre afin de répondre aux inquiétudes relatives à la mise en place d'une nouvelle taxe de 3,4 % dont les adhérents mutualistes sont les premières victimes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56583

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7612

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)